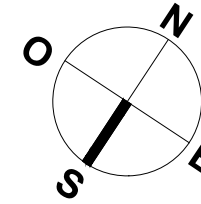


PLAN DE VENTE



PARC
SAINT-JULIEN

Résidence
Saint Julien
rue St-Anne

APPARTEMENT	NIVEAU	TYPE
302	R+3	T2



PLAN DE REPERAGE

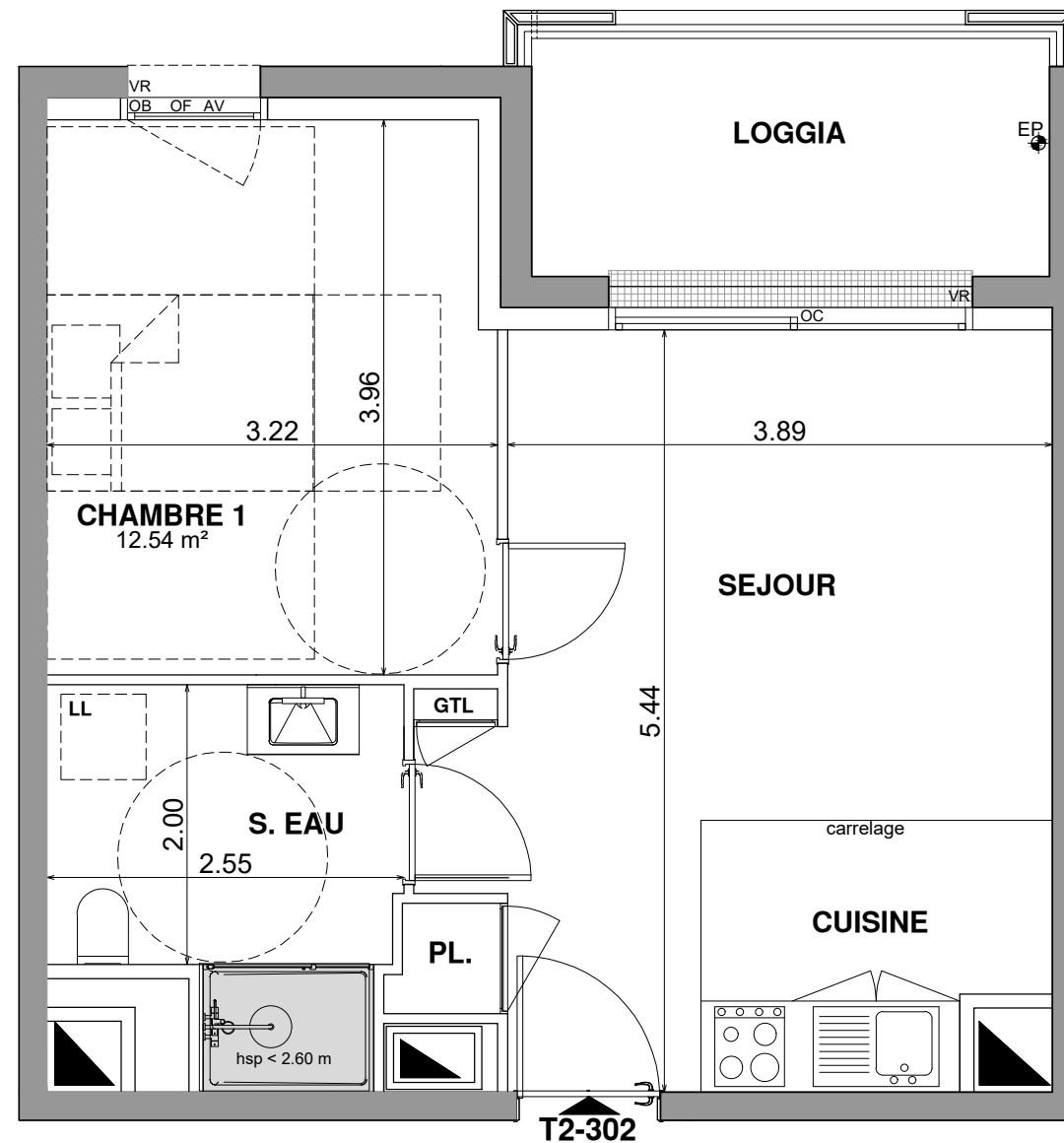


TABLEAU DE SURFACES

[illegible]

SURFACE HABITABLE TOTALE	40.82 m²
loggia	6.40 m²
HAUTEUR SOUS PLAFOND SAUF INDICATION SUR PLAN	2.60m

NOTA : la surface habitable de la pièce comprend la surface de placard.

	Date de création: 25/03/2025 Date d'actualisation:
--	---

LEGENDE

HSF	Hauteur Sous plafond		Réfrigérateur
OF	Ouvrant à la française		Cuisson
PF	Porte Fenêtre		
F	Fixe		
OB	Fenêtre Oscilo batant	LL	Lave vaisselle
OC	Ouvrant coulissant	LV	Lave linge
VR	Violet Roulant	GTL	Tableau électrique
AM	Allège maçonné		
AV	Allège vitré		Chaudière individuel le gaz
GC01	Garde-corps métallique		
GC02	Garde-corps métallique		Ballon d'eau chaude
GC03	Garde-corps alliage béton	PL	Placard
	Changement de revêtement de sol		Faux plafond
	Cabletobits		

parties avec soffite :
hauteur sous plafond : environ 2.30 m



NOTA:

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions de l'équipement. La position et les dimensions du doublage thermique et/ou acoustique peuvent être modifiées.

Les surfaces indiquées sont approximatives, les hauteurs sous plafond et celles d'allèges ou de seuils peuvent être légèrement modifiées. Les retombées, soffites, faux plafonds, trappes dénivelés de terrain ainsi que l'emplacement et la nature des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.

L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les côtes, les surfaces et hauteurs indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées aux plans.

Les servitudes de passage éventuellement nécessaires pour l'entretien d'équipements communs ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées ou le sont à titre indicatif.

Le sens d'ouverture des ouvrants et des volets battants et/ou coulissants est représenté à titre indicatif et reste au choix de l'architecte.

Les implantations, nombre et taille des corps sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par l'architecte.

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, tant en ce qui concerne les implantations que les dimensions.